



## 4 partenaires CAPEB pour BOOSTER VOS VENTES !



### Prime ENERGIE EDF

**Bâtiments concernés ?** Résidentiel individuel (pas les SCI)

**Qui s'inscrit ?** LE CLIENT PARTICULIER

L'ARTISAN ADHERENT CAPEB

**Quand ?** Avant de signer le devis

**Pour s'inscrire ?**

<https://www.prime-energie-edf.fr/prime-energie-d-edf/>

#### Avantages :

- Pas de traitement administratif du dossier par l'artisan
- Prêt à taux préférentiel avec Domofinance pour le reste à charge des travaux d'installation de PAC
- Remise additionnelle de 100 à 500€ pour le client pour l'installation d'une PAC (11 fabricants partenaires)

☎ 01 81 69 30 50

Lundi au vendredi : 9h - 17h



**Bâtiments concernés ?** Résidentiel, tertiaire & collectivités

**Qui s'inscrit ?** L'ARTISAN ADHERENT CAPEB

**Pour s'inscrire ?** <https://www.primesceecapeb.fr/>

#### Avantages :

- Au choix, 2 modes de versement des primes: client ou artisan
- Valorisation de 100% des fiches d'opération standardisées
- Accompagnement et suivi administratif rigoureux et adaptés vos contraintes
- Une plateforme dédiée pour suivre l'avancement du traitement des dossiers
- Le paiement des primes sous 30 jours maximum à validation d contrôle COFRAC

☎ 01 84 19 86 84

Lundi au vendredi : 8h-19h

Samedi : 9h-17h



**Bâtiments concernés ?** Résidentiel collectif, tertiaire, industrie & collectivités

**Qui s'inscrit ?** L'ARTISAN ADHERENT CAPEB

**Pour s'inscrire ?** <https://portail3e.edf.com/>

#### Avantages :

- 100% dématérialisé, même l'attestation sur l'honneur (signature électronique)
- Choix du versement dossier par dossier
- L'artisan peut conserver jusqu'à 85% de la prime ou la céder pour tout ou partie à son client

☎ CAPEB71 [capeb71@capeb71.fr](mailto:capeb71@capeb71.fr)

pour obtenir le lien d'inscription



### ARTIPRIMES

**Bâtiments concernés ?** Résidentiel individuel, tertiaire & collectivités

**Qui s'inscrit ?** L'ARTISAN ADHERENT CAPEB

**Pour s'inscrire ?** <https://www.butagaz.fr/espace-pro/professionn>

#### Avantages :

- Traitement dématérialisé sauf l'attestation sur l'honneur
- Suivi administratif pièce par pièce tout au long du montage d dossier
- Equipe d'accompagnement dédié notamment pour la prise en main et l'utilisation de la tablette
- L'artisan peut conserver jusqu'à 12% du montant global de la prime ou la reverser tout ou partie à son client

☎ 09 70 40 02 10

Lundi au jeudi : 9h - 19h

Vendredi : 9h - 17h

**Pour toute précision,  
Contactez la CAPEB 71 :**

☎ 03.85.90.97.70

✉ [capeb71@capeb71.fr](mailto:capeb71@capeb71.fr)

